

## COMMUNE DE RUSTENHART

### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2025

Sous la présidence de Monsieur GIUDICI Frédéric, Maire,

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre cette séance ordinaire du conseil municipal à 20h00.

Présents : AMBIEHL Régine, GERRER Julie, GRAFTIEAUX Hélène, HIRYCZUK Gilles, KUHN Julien, LANGENBRONN Mickaël, MOUROUGASSIN Valérie, MULLER Jean-Luc

Ont donné procuration :

Absents excusés : DIDIER Dominique, GULLY-VOINSON Mathieu

#### **1. Désignation du secrétaire de séance**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :*

**DÉSIGNE** Oriana KUHN, secrétaire de séance.

#### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024**

*Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024 est :*

**APPROUVÉ** à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **3. Election d'un 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire pour remplacer l'Adjoint démissionnaire**

Aucun candidat ne s'étant présenté, aucun membre n'est désigné aux fonctions de 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire.

#### **4. Réduction du nombre d'Adjoints au Maire si aucun candidat ne se présente en point 3.**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,*

**MODIFIE** le nombre des adjoints au Maire et le réduit de trois à deux.

#### **5. Désignation d'un remplaçant dans les commissions communales**

##### **a. Commissions communales facultatives**

###### **▪ Commission culture et fêtes**

Aucun candidat ne s'étant présenté, aucun nouveau membre ne peut être désigné.

###### **▪ Commission cellule de crise**

Mme Valérie Mourougassin prend part à la séance à 20h06.

Aucun candidat ne s'étant présenté, aucun nouveau membre ne peut être désigné.

###### **▪ Commission urbanisme**

Mme Julie GERRER est désignée membre de la commission urbanisme par le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés. Deux membres s'abstiennent.

##### **b. Commission communale obligatoire**

###### **▪ Commission d'Appels d'Offres**

Mme Hélène GRAFTIEAUX est désignée membre titulaire de la CAO par le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés. Un membre s'abstient.

M. Mickaël LANGENBRONN est désigné membre titulaire de la CAO par le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés. Un membre s'abstient.

## **6. Revalorisation des loyers des logements communaux**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DÉCIDE** le maintien de la valorisation des loyers des logements communaux appliquée en 2024 pour l'année 2025.

## **7. Convention de participation en matière de prévoyance : Mandatement du Centre de Gestion pour engager le dialogue social en vue de conclure un accord collectif local**

**Mandate le CDG 68** en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord collectif local.

**S'engage à communiquer** au CDG 68 les caractéristiques qualitatives et quantitatives des effectifs, nécessaires à la consultation.

**Prend acte** que l'application de l'accord collectif local est subordonnée à son approbation par l'autorité territoriale ou le Conseil Municipal.

**Prend acte** que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra par délibération qu'à l'issue du marché public mené par le CDG 68, la commune de Rustenhart gardant la faculté de ne pas adhérer au contrat collectif souscrit par le CDG 68.

## **8. Résiliation de l'adhésion de la commune au CNAS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DÉCIDE** de résilier l'adhésion de la Commune au CNAS.

## **9. Rétrocession de parcelles**

- a. **Les parcelles 322 section 2 d'une superficie de 23m<sup>2</sup> et 324 d'une superficie de 1m<sup>2</sup> section 2 situées rue Principale au nom de Mme Astrid AMBIEHL VICHERY.**

*Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

**ACCEPTE** l'appropriation des parcelles à l'euro symbolique.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire.

- b. **Les parcelles 315 section 19 d'une superficie de 17m<sup>2</sup> et 318 section 19 d'une superficie de 13m<sup>2</sup> situées rue de Dessenheim au nom de M. Eric AMBIEHL.**

*Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

**ACCEPTE** l'appropriation des parcelles à l'euro symbolique.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire.

- c. **La parcelle 299 section 19 d'une superficie de 30m<sup>2</sup> située rue des Bleuets au nom de Mme Monique AMBIEHL PICARD.**

*Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

**ACCEPTE** l'appropriation de la parcelle à l'euro symbolique.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire.

## **10. Approbation de devis pour le remplacement de luminaires de l'éclairage public par la technologie Led :**

- a. **Devis village**

- b. **Devis Rheinfelderhof**

Points 10. a. et b. reportés afin d'en permettre l'analyse en commission travaux.

## **11. Approbation d'un devis pour le remplacement du mur de clôture de l'ancien presbytère**

**VALIDE** la proposition de devis de l'entreprise GOMES pour un montant de 6 090,00 € HT ;

**AUTORISE** M. le Maire a signé le devis.